



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 26380

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de prendre en compte la souffrance des migraineux. Actuellement près de 7 millions de personnes en France souffrent de migraines persistantes. Si Paris bénéficie actuellement de dispositifs sanitaires de lutte contre la migraine, cela n'est pas le cas de la plupart des régions. Aussi, il apparaît nécessaire de créer un service d'urgence spécialisé dans plusieurs hôpitaux français afin de permettre à tous de se soigner dans les meilleures conditions possibles. Elle lui demande si le développement de services d'urgences contre les maux de tête et les céphalées est envisageable à court terme.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26380

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7787